



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – semaines 17 et 18 (24 avril au 7 mai 2006)

Les Niouz

L'Alsace au Comité des Régions

Catherine Colonna lance un nouveau site Internet d'informations européennes

Le CCRE publie un guide des politiques durables

Prix annuel pour la société civile

Les organisations européennes de la société civile sont-elles représentatives ?

Les politiques européennes

AGRICULTURE

Des aides communautaires aux éleveurs de volailles en crise

EDUCATION ET CULTURE

Multilinguisme

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Une charte européenne du logement

ENTREPRISE ET INDUSTRIE

La France lance ses premiers projets

Nouvelle communication sur l'industrie européenne de la défense pour la fin 2006

ENVIRONNEMENT

Transfert de sites Natura 2000 dans les nouveaux Länder

POLITIQUE REGIONALE

Les députés veulent plus d'aide pour la formation et les villes

Les régions viticoles se positionnent sur la réforme de l'OCM

RECHERCHE ET INNOVATION

Révision des normes d'aides à l'innovation

Une stratégie pour le lancement du Conseil scientifique du Conseil européen de la Recherche

Le prix de l'inventeur européen de l'année et la naissance de brevet communautaire

SOCIÉTÉ CIVILE

2007 – l'année européenne pour l'égalité des chances

La religion au centre de l'année 2008 du dialogue interculturel

« kafka.eu » - Lutte contre la bureaucratie européenne

Livre vert de la Commission sur l'amélioration de la transparence de l'UE

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Plan d'action – administration en ligne d'ici 2010

Le Parlement européen encourage la mise en œuvre du système « eCall »

TRANSPORTS

Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire

Un livre vert sur le transport urbain ?

Les Français au Comité des Régions

- Un Comité renouvelé pour 4 ans
- La délégation française au Comité des Régions
- Retour sur le Comité des Régions
- La venue à Bruxelles des présidents de régions françaises à l'occasion de la session plénière du CdR des 15 et 16 février

Conférences

Appels à propositions

Recherches de partenaires

DOSSIER

ANNONCES

L'Alsace au Comité des Régions

Les institutions européennes ont ouvert leurs portes au grand public le 6 mai, à l'occasion de la journée de l'Europe. L'Association pour la promotion de l'Alsace (APA), conjointement avec *l'Association pour le Développement et la Promotion Touristique de l'Alsace du Nord* (SYN'ERGIC), ont tenu un stand au Comité des Régions, qui a vu passer un public dense et varié. C'est la deuxième année consécutive que l'APA participe à l'opération, qui représente une belle occasion de promotion pour l'Alsace.

Catherine Colonna lance un nouveau site Internet d'informations européennes

Le 2 mai à Paris, la ministre déléguée française aux Affaires européennes, Catherine Colonna, a lancé un site internet français d'information et de débat sur l'Union européenne, dont le but vise à « rapprocher les Français de l'Europe ». Le site offre des informations sur l'Europe (histoire, fonctionnement, politiques, etc.), mais permettra aussi aux citoyens de s'exprimer sur les enjeux politiques à travers des débats virtuels.

Le 9 mai, à l'occasion de la Journée de l'Europe, le premier de ces débats a porté sur le thème « Quelle Europe voulons-nous dans 20 ans ? ».

Pour plus d'information consulter Toute l'Europe.fr

Le CCRE publie un guide des politiques durables

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a publié, fin avril, un guide qui est destiné à aider les municipalités et régions à faire usage de l'énergie de manière durable. Il décrit dix actions susceptibles d'aider les autorités locales et régionales à mettre en oeuvre des politiques durables, ainsi que des conseils dans les domaines de la planification, du design, de la construction, de l'entretien des installations et de la fourniture de services. Il explique aussi comment trouver une aide européenne.

[Conseil des Communes et Régions d'Europe, l'énergie durable et les collectivités locales et régionales, avril 2004.](#)

Prix annuel pour la société civile

Le Bureau du [Comité économique et social européen](#) (CESE) a donné son accord à l'organisation d'un prestigieux prix annuel pour la société civile. Doté de 20.000 €, ce prix est ouvert aux organisations de la société civile établies dans l'UE. Il entend récompenser et encourager des travaux intellectuels ou des actions concrètes sur un thème défini chaque année par la Présidence du CESE. Le prix CESE 2006 vise à reconnaître et à promouvoir des initiatives contribuant de façon significative à la mise en valeur et au renforcement de l'identité européenne en tant qu'élément culturel indispensable à l'intégration européenne. Infos:

Les organisations européennes de la société civile sont-elles représentatives ?

Le Comité économique et social européen (CESE) a lancé le 24 avril une consultation en ligne sur la représentativité des organisations européennes de la société civile. Ouverte jusqu'au 30 juin, cette consultation fait suite à l'avis adopté le 14 février par le CESE sur ce thème. Ces contributions serviront à alimenter les réflexions sur les instruments à mettre en oeuvre pour développer et consolider la démocratie participative dans le cadre d'un véritable dialogue civil européen, souligne un communiqué (Infos: patrick.feve@esc.europa.eu).

AGRICULTURE

Des aides communautaires aux éleveurs de volailles en crise

Les ministres de l'Agriculture de l'UE ont adopté le 25 avril le règlement permettant d'ouvrir la voie à des aides, cofinancées à hauteur de 50% par le budget communautaire, en faveur des producteurs de volailles et d'œufs. Le secteur avicole est confronté à une baisse importante de la consommation depuis l'apparition du virus de la grippe aviaire dans une dizaine de pays de l'UE.

Un groupe d'Etats membres (Espagne, Pologne, France, Italie, Lituanie, Chypre, Grèce, Belgique, Hongrie et Malte) a réclamé un cofinancement communautaire plus élevé que 50%, sans toutefois obtenir gain de cause. La Commission européenne a accepté de faire une déclaration sur la rétroactivité des financements qui seront engagés. Elle explique que le soutien en faveur de la filière sera accordé en cas de perturbations du marché, qu'elles soient intervenues « avant ou après » l'entrée en vigueur des nouvelles règles, tant que ces perturbations feront encore sentir leurs effets sur le secteur. La Commission souligne à cet égard son intention d'examiner « au cas par cas » les aides d'Etat déjà décidées au niveau national pour remédier à la baisse des revenus.

Cette déclaration répond en partie aux préoccupations des pays qui demandaient une prise en charge par le budget communautaire des aides nationales déjà versées avant l'adoption de la nouvelle réglementation. Selon certaines informations, seule la France aurait déjà versé une petite partie des aides nationales annoncées en faveur de ses éleveurs. Le plan d'aide français s'élève à 55 millions d'€ (25 millions d'€ pour les éleveurs et 30 millions d'€ pour l'industrie d'abattage et de transformation), avec une rallonge, si besoin, de 20 millions d'€. Certains pays, dont la France et l'Espagne, ont lancé des campagnes nationales pour promouvoir la consommation de volailles et d'œufs. La France, qui a dépensé 4,5 millions d'€ pour de telles actions de communication, regrette que la Commission ait refusé, pour l'instant, de lancer une campagne européenne (financée par le budget communautaire).

EDUCATION ET CULTURE

Multilinguisme

Le rapport du député européen Manolis Mavrommatis (PPE-DE, grec) sur « La promotion du multilinguisme et l'apprentissage des langues dans l'Union européenne et la création d'un indicateur européen des compétences linguistiques » a été adopté jeudi en plénière du Parlement européen par 435 voix pour. Pour encourager la communication et la mobilité dans l'Union européenne, il est important que les citoyens connaissent plusieurs langues (maternelle plus deux autres), tel est le message central du rapport. A propos de l'indicateur européen des compétences linguistiques proposé par la Commission européenne, l'objectif est de mesurer les compétences globales en langues étrangères dans quatre domaines (la lecture, la compréhension à la lecture et à l'audition, l'expression orale et écrite). La compétence linguistique sera, dans un premier temps, évaluée dans les cinq langues les plus utilisées dans l'Union (l'Anglais, le Français, l'Allemand, l'Espagnol et l'Italien) mais les députés insistent pour que d'autres langues soient ajoutées à un stade ultérieur. Non seulement l'indicateur sera un instrument précieux pour la Commission, mais il permettra une comparaison des politiques des Etats membres et facilitera l'échange de bonnes pratiques, donnant une nouvelle impulsion à l'apprentissage des langues, souligne encore le Parlement.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Une Charte européenne du logement

Les eurodéputés, membres de l'intergroupe Urban-Logement, ont adopté, le 26 avril, une «*Charte européenne du logement*». Ce texte se veut l'expression d'une «*politique européenne de proximité*», comme l'exprime son promoteur, Alain Hutchinson (PSE Belgique). Si le «*logement ne relève pas stricto sensu d'une compétence de l'Union européenne, les politiques développées et soutenues au niveau européen ont une influence indéniable*», souligne-t-il. La Charte rappelle l'importance de la mise en oeuvre des droits sociaux fondamentaux, tel que le «*droit d'accéder à un logement sain, décent et à un prix abordable*».

Elle demande que l'Union européenne et les Etats membres soutiennent «*la création et la rénovation de logements sociaux ou de logements de transit à destination des personnes aux revenus les plus faibles ou d'améliorer l'accès à la propriété pour les personnes à revenus faibles ou moyens*». La Charte prend position contre la constitution de ghettos et pour le «*rééquilibrage des territoires et la mixité sociale*». Elle se prononce «*en faveur de l'éligibilité aux Fonds structurels des dépenses en matière de rénovation de logements à vocation sociale*». Ce document sera discuté en commission parlementaire de la politique régionale.

ENTREPRISE ET INDUSTRIE

La France lance ses premiers projets

L'Agence de l'innovation industrielle (AII) française vient de lancer ses cinq premiers projets dans plusieurs domaines comme les moteurs de recherche, la télévision sur les téléphones portables, les bâtiments capables d'économiser de l'énergie, le métro automatique sur pneumatique, les biotechnologies. Présidé par Jean-Louis Beffa, Directeur de Saint-Gobain, l'AII cofinancera à hauteur de 236 millions d'€ (sur un total de 596 millions) ces projets, qui associent grands groupes privés et PME et assurent un partage des risques financiers entre les entreprises et l'Etat. La quinzaine de projets attendus cette année réunit des grands groupes français mais aussi allemands (Siemens, Bertelsmann notamment) afin de doter l'AII d'une dimension européenne.

Nouvelle communication sur l'industrie européenne de la défense pour la fin 2006

Le vice-Président de la Commission, Günter Verheugen, a annoncé le 24 avril, lors de sa rencontre avec des dirigeants d'entreprises et divers autres acteurs du secteur de la défense, que la Commission européenne publierait une nouvelle Communication sur l'industrie européenne de la défense à la fin 2006. La réunion a porté sur la future politique industrielle de la défense et sur le développement d'un marché européen des équipements de défense (EDEM). La Communication détaillera plus précisément les efforts qui ont été déployés jusqu'ici et exposera les vues de la Commission quant aux actions à entreprendre. Certaines relèvent de la responsabilité directe de la Commission, mais d'autres devront être coordonnées ou menées en collaboration avec l'Agence européenne de défense (AED), qui était également représentée à la réunion de Bruxelles. La Commission rappelle à cette occasion que des progrès significatifs avaient déjà été réalisés dans des domaines tels que les marchés publics de la défense et la normalisation, et que des travaux préparatoires avaient été entrepris pour faciliter les échanges intracommunautaires de biens de défense. Une consultation publique est menée actuellement sur la question de la création d'un EDEM plus ouvert, consultation lancée le 3 mars dernier. Le chiffre d'affaires annuel de l'industrie européenne de la défense est estimé à 70 milliards d'€ mais les marchés publics de la défense restent largement du domaine national.

ENVIRONNEMENT

Transfert de sites Natura 2000 dans les nouveaux Länder

L'Allemagne va pouvoir transférer la propriété de certains terrains en vue du développement de sites naturels protégés durables, dans le cadre de Natura 2000. La Commission a en effet donné son feu vert, le 26 avril, au transfert, à titre gratuit, de 32.000 hectares des régions de Mecklembourg- Poméranie occidentale, Brandebourg, Saxe-Anhalt, Saxe, Thuringe et Basse-Saxe, en grande partie, aux Länder et, dans les autres cas, à des associations et fondations de protection de la nature. Les transferts aux Länder sont considérés comme redéploiements internes au sein d'un État fédéral, non assimilables à des aides d'État. Seuls les transferts en faveur de fondations et d'associations de protection de l'environnement sont considérés comme aides d'État, dans la mesure où ces organismes exercent une certaine activité économique. Sur cette base, la Commission explique que ces zones ne pourront bénéficier d'aides au titre des premier et second piliers de la politique agricole commune, et que les petites zones sont encore utilisées en régime de fermage à des fins agricoles jusqu'à l'expiration du contrat, après quoi aucune activité agricole ne sera plus autorisée. Les obligations et restrictions imposées, qui limitent fortement l'exploitation économique des zones forestières, devront être respectées en permanence, même si elles génèrent des «coûts considérables». L'aide a été autorisée conformément à la pratique existante selon laquelle les mesures forestières sont jugées positives «*en fonction de leur intérêt pour la collectivité, de leurs effets bénéfiques pour l'environnement, de la valorisation de la forêt et des nouveaux produits dont elles favorisent la possibilité*».

POLITIQUE REGIONALE

Les députés veulent plus d'aide pour la formation et les villes

Les députés comptent sur un soutien renforcé aux projets de formation et aux zones urbaines. C'est ce qu'ils ont fait savoir en adoptant, le 3 mai, le rapport d'Angela Krehl (PSE, Allemagne). Les orientations stratégiques, qui ont été présentées par la Commission européenne en juillet 2005, décrivent les types d'actions sur lesquelles la politique de cohésion de l'UE devrait mettre l'accent durant la période 2007-2013. Elles définissent des domaines d'intervention privilégiés qui aideront les États membres et leurs régions à définir leurs propres priorités et à préparer leurs programmes opérationnels. Pour le Parlement, les Fonds structurels devraient davantage se concentrer sur les projets de formation tout au long de la vie, ce qui inclut à la fois le soutien à l'amélioration des infrastructures de formation et le soutien à l'amélioration des qualifications. Une fois de plus, les députés demandent un renforcement de l'aide aux zones urbaines. Pour ce qui est des investissements dans les transports, le rapport estime que les infrastructures devraient être en particulier développées le long des anciennes frontières extérieures de l'UE. Il demande qu'une référence spécifique soit faite au réseau routier secondaire dans les orientations stratégiques. Il soutient aussi très clairement la possibilité d'intervention des Fonds dans le domaine de la politique énergétique durable et appelle à des aides en faveur des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique. Aux États, les députés demandent de faire figurer, dans les programmes opérationnels, une priorité pour les mesures novatrices et une priorité pour la coopération transnationale.

Les régions viticoles se positionnent sur la réforme de l'OCM

À l'approche de la proposition de réforme de l'organisation du marché du vin, *l'Association des régions européennes viticoles* (AREV) réclame le non-alignement du secteur sur les mécanismes utilisés pour les autres productions agricoles. Elle estime que le découplage des aides, mis en place dans le cadre général de la réforme de la PAC pour aligner les prix sur le marché mondial, serait tout à fait inadapté au secteur viticole, puisque le marché européen du vin est déjà ouvert et que le prix des produits y est fortement déterminé par l'origine.

L'AREV demande que les programmes de restructuration soient complétés par des mesures renforçant la subsidiarité et que les moyens financiers de l'UE soient principalement consacrés aux Programmes d'adaptation régionaux. L'AREV souhaite que l'attribution de droits de plantation nouveaux soit limitée à des transferts maîtrisés et à des améliorations qualitatives, que les mesures d'aide à l'abandon définitif et/ou temporaire servent prioritairement à régler des problèmes sociaux ou des problèmes d'amélioration du vignoble (primes qualitatives indirectes) et que des programmes européens spéciaux soient mis en place en faveur du 9 maintien des vignobles à forte pente. S'agissant de la maîtrise des rendements, l'AREV rejette catégoriquement l'idée d'une prime pour la vendange en vert qu'elle considère comme un palliatif, coûteux et non contrôlable, qui intervient trop tard. Selon elle, il convient d'agir à tous les stades, de la plantation à la récolte. L'AREV est favorable au maintien de la distillation des sous-produits au titre des prestations viniques (mesure de protection de l'environnement), mais considère, pour les marcs, que le compostage, dans des conditions respectueuses de l'environnement, la moins onéreuse.

RECHERCHE ET INNOVATION

Révision des normes d'aides à l'innovation

Les Vingt-cinq, réunis les 20 et 21 avril à Graz (Autriche), ont été plutôt favorables aux grandes lignes du nouvel encadrement des aides publiques à l'innovation technologique présentées par Neelie Kroes, la commissaire à la Concurrence. Celle-ci s'est prononcée contre l'arrosage tous azimuts des entreprises par des financements publics et pour l'élargissement de l'éventail des activités bénéficiaires. Ainsi, le nouvel encadrement permettrait d'allouer des aides ciblées en faveur de l'innovation dans le domaine des services. De même, sous la pression de plusieurs pays comme l'Autriche, la Belgique, la France et l'Italie, les « *pôles de compétitivité* » seraient éligibles à l'avenir. Neelie Kroes a souligné le caractère indispensable ou accélérateur que devront avoir les aides publiques pour être autorisées. tout projet d'aide sera soumis à un « *balancing test* » comprenant trois volets : le premier pour évaluer les effets positifs escomptés, le second pour apprécier ses éventuels effets négatifs, le dernier pour confronter ces résultats. Par ailleurs, plusieurs autres conditions devront être réunies pour qu'une aide soit jugée compatible avec le nouvel encadrement : qu'elle réponde à une « *défaillance du marché* », qu'elle s'avère la solution « *la plus appropriée* » pour y remédier, qu'elle soit « *proportionnée* » à son objet, enfin qu'elle stimule l'innovation sans affecter trop sensiblement la concurrence. Ainsi, il est proposé pour les start-up innovantes un montant global d'incitation financière, par aides directes ou/et avantages fiscaux, pouvant atteindre 1 million d'€ en trois ans. Seraient aussi admises les subventions ne dépassant pas 200.000 €, qui peuvent permettre à des PME de faire appel à des prestataires extérieurs pour les aides dans leurs projets d'innovation. Neelie Kroes suggère également d'augmenter de 50 %, en le portant à 1,5 million d'€, le montant des aides sous forme de capital-risque n'exigeant pas d'autorisation.

Une stratégie pour le lancement du Conseil scientifique du Conseil européen de la recherche

Le *Conseil scientifique du Conseil européen* de la recherche a adopté, lors d'une réunion à Vienne les 27 et 28 avril, sa stratégie pour la mise en route de ses activités dans le cadre du 7ème programme-cadre de recherche et de développement dont il est la principale innovation. Sur la base d'une approche bottom-up (du bas vers le haut), le Conseil européen de la recherche sélectionnera pendant la période 2007-2013 des activités de recherche exploratoire qui seront financées par le programme-cadre. En moyenne, il devrait disposer d'environ un milliard d'€ par an (300 millions en 2007 et progressivement plus jusqu'à atteindre 1,7 milliard). Le Conseil scientifique présidé par le professeur Fotis C. Kafatos a aussi lancé le processus de recrutement d'un secrétaire général. Les candidatures peuvent être adressées au président jusqu'au 31 mai prochain.

Le prix de l'inventeur européen de l'année et la naissance de brevet communautaire

Lors d'un gala donné à l'Autoworld de Bruxelles, la Commission européenne et l'Office européen des brevets devaient décerner le prix de l'inventeur européen de l'année. Les noms des lauréats, sélectionnés par un jury international présidé par l'ancien Premier ministre des Pays-Bas, Wim Kok, sur la base d'inventions techniques de premier plan auxquelles l'Office européen des brevets (OEB) a accordé un brevet entre 1991 et 2000, avaient été dévoilés le 3 mai lors d'une conférence de presse par le Commissaire à l'Industrie, Günter Verheugen, et le président de l'OEB, Alain Pompidou.

A cette occasion, le Commissaire à l'Industrie a souligné la nécessité d'avoir un système de protection des droits de la propriété intellectuelle (DPI) « viable et solide » pour accroître la compétitivité des entreprises européennes. « Avoir un brevet communautaire va permettre de réduire les coûts liés à la multiplication des dépôts de demande de brevets, coûts qui sont une importante barrière à l'innovation, de renforcer la protection des DPI et, par là, de renforcer la compétitivité des entreprises européennes », a insisté M. Verheugen, qui a précisé qu'un processus de consultation organisé par la Commission était en cours et qu'une audition publique aurait lieu en juillet prochain. « Espérons que l'Union puisse ensuite être en mesure de décider », a ajouté le Commissaire à l'Industrie.

SOCIETE CIVILE

2007 - l'année pour l'égalité des chances

Le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, le 28 avril, la décision établissant 2007 comme « *année européenne de l'égalité des chances pour tous* ». Un projet prévu dans l'Agenda social pour 2005-2010 et qui entend contribuer également à la lutte contre toutes les formes de discrimination. L'année 2007 n'a pas été choisie au hasard. Elle correspond à l'année charnière au terme de laquelle tous les Etats membres auront dû transposer la directive 2000/78, interdisant toute forme de discrimination, raciale ou ethnique, tenant à la religion, aux convictions, au handicap, à l'âge ou à l'orientation sexuelle. Trois séries d'actions seront soutenues : des réunions et des manifestations, culminant avec l'organisation du premier « *sommet annuel sur l'égalité* » ; des campagnes d'information, de promotion et d'éducation; des enquêtes et études à l'échelle communautaire ou nationale. Comme pour les autres années, chaque Etat membre devra désigner un organe national, chargé d'organiser la participation du pays à l'année européenne. La Commission sera assistée par un comité. Un budget de 15 millions d'€ est prévu, dont 6 millions pour la phase préparatoire (jusqu'au 31 décembre 2006). Les mesures de portée communautaire pourront être subventionnées à hauteur de 80 %, les mesures de portée locale ou nationale à hauteur de 50 %.

La religion au centre de l'année 2008 du dialogue interculturel

La Commission de la culture du Parlement européen a salué, le 27 avril, la proposition de la Commission européenne de déclarer 2008 « *Année européenne du dialogue interculturel* » mais a apporté certaines modifications, notamment sur le plan religieux. Parmi les objectifs généraux de cette année, la Commission de la culture a en effet suivi le rapporteur Erna Hennicot-Schoepges (PPE, Luxembourg) et ajouté explicitement le dialogue inter-religieux. Les députés préconisent l'instauration d'un prix pour le dialogue interculturel récompensant un projet destiné aux jeunes émanant de programmes communautaires, comme Socrates, Jeunesse, Culture. Ils demandent aussi que l'Année européenne du dialogue interculturel soit clôturée par un Forum interculturel au Parlement européen, regroupant des représentants de la société civile et du monde politique et religieux. Ce rapport devrait être voté en plénière, en mai.. Il est soumis à la procédure de codécision.

"kafka.eu" – Lutte contre la bureaucratie européenne

L'ombudsman européen, Nikiforos Diamandouros, a présenté à Bruxelles son rapport annuel concernant l'état de la bureaucratie dans les institutions de l'UE (le 24 avril 2006). Selon ce rapport, l'UE est médiocre en ce qui concerne l'efficacité de l'administration. Ayant accusé réception de 3900 plaintes contre les institutions européennes en 2005 (dont la Commission européenne 68% et EPSO 12%), l'ombudsman a proposé d'introduire une foire des plaintes où les citoyens pourront exprimer leur mécontentement à l'égard de certaines procédures administratives de l'UE. Inspiré par le modèle belge, le Commissaire européen chargé de l'entreprise et de l'industrie, Gunter Verheugen, a initié l'ouverture d'un site Internet qui centraliserait les plaintes et mesurerait l'efficacité de leurs traitements. Pour le nom du site Internet, les Belges se sont inspirés de Franz Kafka, l'écrivain tchèque qui, dans ses écritures, dénonçait l'indifférence de l'Etat. Kafka décrit l'impuissance du citoyen vis-à-vis de la toute-puissance des autorités arrogantes et inaccessibles qui n'étaient pas ou peu en contact avec la réalité. Ravi du projet, le Ministre français de la finance envisage d'ouvrir « Kafka Index » dans le deuxième semestre 2006.

Livre vert de la Commission sur l'amélioration de la transparence de l'UE

La Commission a adopté le 3 mai son Livre vert sur l'amélioration de la transparence au sein des institutions européennes. La publication du Livre vert donne le coup d'envoi à une consultation jusqu'à la fin de l'année avec les milieux intéressés :

- lobbies: la Commission propose la mise en place, sous sa houlette, d'un système volontaire d'enregistrement des lobbies travaillant à Bruxelles, avec des incitations à signer ce registre et d'un code de conduite commun à tous les groupes de pression et lobbies, ou au moins d'exigences minimales communes. Elle juge préférable que ce soit la profession qui élabore ce code de conduite plutôt qu'elle-même ;
- bénéficiaires des fonds: la Commission fournit déjà des informations sur les bénéficiaires des aides du budget de l'UE dont elle détient la gestion exclusive. Elle met en place un portail web central avec des liens vers les informations disponibles sur les bénéficiaires finaux de ces fonds. Pour les fonds dont la gestion est décentralisée (politiques extérieures), elle ne dispose pas d'informations comptables sur les bénéficiaires finaux, mais exerce un contrôle sur les décisions d'octroi et sur les paiements. La Commission rappelle que la divulgation des informations sur les bénéficiaires des fonds européens dont la gestion est partagée (politique agricole et de la pêche, Fonds structurels, Fonds de cohésion et Fonds européen pour les réfugiés, qui absorbent annuellement plus de 75% des crédits communautaires) est laissée à la discrétion des Etats membres. Le niveau de l'information rendue publique « diffère fortement selon les pays », constate-t-elle. L'information sur les bénéficiaires des fonds agricoles est mise au jour dans dix Etats membres (Belgique, Danemark, Estonie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Slovaquie et Royaume-Uni), mais avec de « grandes différences dans les détails », et la France a récemment décidé de publier la liste de certains grands bénéficiaires de fonds agricoles. Pour les Fonds structurels, les données sur les bénéficiaires sont compilées par les pays, mais elles ne sont ni centralisées, ni révélées au public. La Commission propose donc de débattre de l'utilité d'introduire une législation communautaire obligeant les Etats membres à divulguer les données sur les bénéficiaires de fonds européens relevant de la gestion partagée.
- la Commission lance aussi un débat entre institutions de l'UE sur les règles éthiques, la révision de la législation sur l'accès aux documents et la révision du cadre juridique de l'Olaf, pour s'assurer que les Etats membres notifient systématiquement les résultats des enquêtes nationales sur les cas de fraude.

SOCIETE DE L'INFORMATION

Plan d'action - administration en ligne d'ici 2010

La Commission a présenté le 25 avril un plan d'action sur l'administration en ligne, visant à introduire plus d'efficacité dans les services administratifs et à mieux cibler les besoins de la population. Selon elle, une généralisation à 100% de la facturation électronique et de la passation électronique des marchés publics devrait permettre de réaliser des économies de 300 milliards d'€ par an. Un objectif que les Etats membres se sont fixé en 2005 à Manchester et que le plan d'action devrait permettre d'atteindre d'ici 2010.

Le plan identifie cinq domaines prioritaires :

- accès pour tous : la Commission entend coopérer avec les Etats membres afin qu'en 2010, tous les citoyens puissent avoir accès à des moyens techniques comme la télévision numérique, les ordinateurs et les téléphones portables ;
- efficacité accrue : le coût de fonctionnement des Etats et des collectivités publiques représente en moyenne 45% du PIB de l'UE. Tous les Etats membres se sont engagés à utiliser les technologies de l'information pour réaliser des gains d'efficacité et une réduction de la charge administrative d'ici 2010 ;
- adjudication en ligne : les marchés publics représentent 15% du PIB (environ 1500 milliards d'€ par an). Les Etats membres se sont engagés à rendre la totalité des marchés publics accessibles en ligne pour atteindre un taux de pénétration du système d'au moins 50%, ce qui permettrait d'économiser 40 milliards d'€ par an ;
- accès sécurisé aux services dans toute l'UE : afin de garantir l'accessibilité des services, même en cas de déplacement à l'étranger, les Etats membres ont convenu d'établir, d'ici 2010, des systèmes sécurisés de reconnaissance mutuelle des identifiants électroniques nationaux pour les sites web et les services des administrations publiques. La généralisation des marchés publics électroniques dans toute l'UE pourrait réduire la facture d'un montant pouvant aller jusqu'à 80 milliards d'€ par an.

Le Parlement européen encourage la mise en œuvre du système « eCall »

Le Parlement européen dénonce le retard pris par certains États membres pour promouvoir l'introduction du système d'appel d'urgence embarqué à bord des voitures (« eCall »). Le rapport d'initiative du député européen Gary Tittley (PSE, Royaume-Uni), adopté en session plénière du 27 avril à Bruxelles, appelle les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer le plus rapidement possible le protocole d'accord européen qui vise à assurer que le système « eCall » fonctionne dans n'importe quel État membre de l'UE. Le rapport demande également à « toutes les parties concernées de coopérer afin de définir des incitations pour accélérer la mise en place du système ». Le système « eCall » doit permettre l'envoi automatique, en cas d'accident, d'un appel d'urgence vers un centre de réception et de traitement des appels, et ce partout dans l'UE. Selon la Commission européenne, quelques 2500 vies pourraient ainsi être sauvées chaque année, du fait de la réduction du délai d'arrivée des secours. Le système pourra être déclenché manuellement, même en cas d'accident. Bien que le système soit prévu pour les véhicules légers, le Parlement estime qu'« eCall » devrait à terme être utilisé par tous les véhicules, y compris les poids lourds. Les députés souhaitent aussi que les coûts de l'introduction ne soient pas plus élevés dans les régions rurales et isolées.

TRANSPORTS

Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire

La Commission a adopté le 3 mai son rapport sur la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire. Si tous les Etats membres ont, au 1^{er} janvier 2006, transposé le paquet législatif (à l'exception du Luxembourg qui s'est engagé à le faire au premier semestre 2006, indique le rapport), sa mise en œuvre doit encore être « approfondie sur plusieurs aspects ». Dans son rapport, la Commission épingle les insuffisances de la mise en œuvre des dispositions du paquet législatif et fait plusieurs recommandations aux Etats membres comme aux gestionnaires d'infrastructures pour y remédier. Elle indique qu'elle « observera de près la situation » et « mènera toutes les actions nécessaires pour corriger les situations non souhaitables, en engageant les procédures d'infraction ou en proposant des amendements aux directives existantes si celles-ci révèlent des insuffisances persistantes ». Elle rappelle en outre qu'elle travaille à l'élaboration de lignes directrices sur les aides d'Etat dans le secteur ferroviaire.

Un livre vert sur le transport urbain ?

La Commission européenne réfléchit à la question de mettre en œuvre une politique européenne des transports urbains. Jacques Barrot, le Commissaire aux Transports, a indiqué que la version révisée du Livre Blanc sur les Transports - que la Commission présentera tout prochainement - proposera une large consultation à ce sujet avec tous les acteurs concernés (villes, régions, opérateurs, etc.). Le commissaire intervenait à l'occasion du Forum sur les politiques urbaines de l'UE, organisé par le Comité des Régions le 26 avril, en marge de sa session plénière à Bruxelles. Selon le commissaire, le Livre vert permettra d'identifier des mesures qui pourraient être généralisées à l'ensemble de l'UE. Jacques Barrot a dit son intention de s'appuyer sur les mesures expérimentées par certaines villes européennes, concernant par exemple les péages urbains, les infrastructures sûres (particulièrement pour les cyclistes et les piétons), l'accès réglementé aux centres villes, le mode d'utilisation de la voiture, etc. Mais, pour généraliser ces mesures à l'ensemble de l'UE, il faudrait lever le tabou de la subsidiarité. Car le transport urbain est un thème où les compétences de l'UE sont limitées. Le commissaire invite dès lors à réfléchir au partage des rôles.

Les Français au Comité des Régions

Un Comité renouvelé pour 4 ans

C'est le Français Michel DELEBARRE, député-maire de Dunkerque, qui a été élu Président du Comité des Régions (CdR) de l'Union européenne le 16 février à Bruxelles lors de sa session constitutive. Pour la quatrième fois depuis sa mise en place en 1994, le CdR vient de voir un renouvellement de ses 317 membres titulaires (et autant de suppléants), nommés pour quatre ans par le Conseil des ministres de l'Union sur base de listes nationales présentées par chacun des États membres.

Membre du Comité depuis 1998, M. DELEBARRE présidait jusqu'alors le groupe du Parti des Socialistes Européens (PSE). Il exercera la présidence du CdR jusqu'en 2008. C'est Luc VAN DEN BRANDE, député régional de la Flandre (Belgique) et membre du Parti Populaire Européen (PPE), élu Premier vice-Président du CdR pour deux ans, qui prendra la relève au terme du mandat de Michel DELEBARRE.

"Nous devons veiller à ce que l'Union se rapproche des citoyens, afin qu'elle apparaisse comme capable de les protéger des effets négatifs de la globalisation et réponde à leurs attentes sur la définition d'un vrai modèle socio-économique européen. La contribution que les citoyens peuvent attendre du CdR est de participer à une clarification de l'action de l'Union européenne et à une prise en compte des réalités locales en aval et en amont du processus décisionnel communautaire" a lancé le Président comme premier défi aux membres du CdR.

"En effet, l'amélioration de l'impact du CdR se mesurera à notre capacité à garantir que la dimension locale et régionale soit prise en compte de façon horizontale dans l'élaboration de la législation communautaire et à faire valoir la contribution du Comité des régions à une meilleure gouvernance de l'Union Européenne."

Michel DELEBARRE n'a pas caché sa volonté de faire du CdR une véritable assemblée politique européenne capable de contribuer en partie à la relance d'un débat sur l'Europe "au plus près de nos concitoyens". "Le CdR doit être plus incisif aussi dans le sens où il faudra bien que vienne le jour où le CdR prendra son courage à deux mains pour refuser une proposition législative de la Commission qui ne respecterait pas par exemple le principe de subsidiarité".

La délégation française au Comité des Régions

A l'occasion de la même session constitutive des 15 et 16 février 2006, le Président de la Région Franche-Comté, Raymond Forni (PSE), élu vice-président du CdR, a été porté à la présidence de la délégation française, forte de 24 membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants. Les membres de la délégation française sont élus locaux, généraux ou régionaux. Le secrétariat de la délégation française est géré conjointement par l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Départements de France (ADF) et l'Association des Régions de France (ARF).

Les membres titulaires de la délégation française sont :

Alfred ALMONT, Maire de Schoelcher
 Olivier BERTRAND, Maire de Saint-Sylvain de Bellegarde
 Jacques BLANC, Conseiller régional de Languedoc-Roussillon
 Jean-Paul BORE, Premier Vice-président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon
 Bruno BOURG-BROC, Maire de Châlons en Champagne
 Claudette BRUNET-LECHENAULT, Vice-présidente du Conseil général de Saône et Loire
 Michel DELEBARRE, Maire de Dunkerque
 Jean-Louis DESTANS, Président du Conseil général de l'Eure
 Raymond FORNI, Président du Conseil régional de Franche-Comté
 Claude du GRANRUT, Conseillère régionale de Picardie
 Jean-Louis JOSEPH, Maire de la Bastidonne
 Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional de Bretagne
 Alain LE VERN, Président du Conseil régional de Haute-Normandie
 Philippe LEROY, Président du Conseil général de la Moselle
 Jean-Jacques LOZACH, Président du Conseil général de la Creuse
 Daniel PERCHERON, Président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
 Jean-Vincent PLACE, Conseiller régional de l'Île-de-France
 Jean PRORIOL, Conseiller régional d'Auvergne
 Jean PUECH, Président du Conseil général de l'Aveyron
 Camille de ROCCA-SERRA, Président de l'Assemblée de Corse
 Alain ROUSSET, Président du Conseil régional d'Aquitaine
 Juliette SOULABAILLE, Conseillère municipale de Corps-Nuds
 Bernard SOULAGE, Premier Vice-président du Conseil régional de Rhône-Alpes
 Michel THIERS, Vice-président du Conseil général du Rhône

Les membres suppléants de la délégation française sont :

Jacques AUXIETTE, Président du Conseil régional des Pays-de-la-Loire
 Jean-Paul BACHY, Président du Conseil régional de Champagne-Ardennes
 Pierre BERTRAND, Vice-président du Conseil général du Bas-Rhin
 Philippe BODARD, Maire de Mürs-Erigné
 Martine CALDEROLI-LOTZ, Conseillère régionale d'Alsace
 Anne-Marie COMPARINI, Conseillère régionale de Rhône-Alpes
 Nassimah DINDAR, Président du Conseil général de l'Île de La Réunion
 Christian FAVIER, Président du Conseil général du Val de Marne
 Claude GEWERC, Président du Conseil régional de Picardie
 Pierre HUGON, Vice-président du Conseil général de la Lozère
 Carole JORDA-DEDIEU, Adjointe au maire de Bordeaux
 Antoine KARAM, Président du Conseil régional de Guyane
 Mireille LACOMBE, Conseillère générale du Puy-de-Dôme
 Claudine LEDOUX, Maire de Chanaleilles
 Martin MALVY, Président du Conseil régional Midi-Pyrénées
 Denis MERVILLE, Maire de Sainneville
 Anne-Marie MONTCHAMPS, Conseillère régionale Ile de France
 Elisabeth MORIN, Conseillère régionale de Poitou-Charentes
 Michel NEUGNOT, Conseiller régional de Bourgogne
 Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines
 Gisèle STIEVENARD, Vice présidente du Conseil général de Paris
 Jean-Pierre TEISSEIRE, Maire de Cassis
 Elisabeth THEVENON-DURANTIN, Conseillère régionale d'Auvergne
 Michel VAUZELLE, Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Retour sur le Comité des Régions

Le Comité des Régions est encore largement méconnu des citoyens européens, parce qu'il s'agit d'une institution jeune, cantonnée à un rôle consultatif, ses avis ne liant pas les institutions européennes décisionnaires. Le CdR est cependant venu légitimer la participation des autorités territoriales au débat institutionnel communautaire. Il représente par conséquent la plate-forme politique par excellence des élus territoriaux à Bruxelles, d'autant qu'il a les ressources techniques et financières pour assurer la visibilité de leurs activités et prises de position. Le Comité des Régions est par conséquent ce que ses membres en font et peut constituer un instrument précieux pour rapprocher l'Europe des citoyens par l'intermédiaire de leurs élus territoriaux actifs en son sein.

On confond souvent CdR et bureaux de représentation des régions européennes. Or, si leur action est parfois complémentaire et leur collaboration régulière, il s'agit de structures bien distinctes. Le CdR est un organe européen qui représente le niveau territorial en tant que tel. Les bureaux « régionaux », eux, représentent les collectivités et autres organisations territoriales qui les ont spécifiquement mandatés. Ils sont indépendants les uns des autres ainsi que du CdR.

Le Comité des Régions a été créé par le traité de Maastricht de 1992 pour associer les autorités territoriales à l'élaboration de la législation communautaire, sur la base du constat que trois quarts de la législation communautaire sont mis en œuvre aux niveaux régional et local. Les traités font obligation à la Commission et au Conseil de consulter le Comité des Régions pour toute proposition formulée dans les domaines suivants : cohésion économique et sociale, réseaux d'infrastructure transeuropéens, santé, éducation et culture, emploi et affaires sociales, environnement, formation professionnelles et transports. En-dehors des domaines précités, la Commission, le parlement et le Conseil ont la possibilité de consulter le Comité des Régions sur des propositions dont ils estiment qu'elles ont un impact important au plan local et régional. Même dans les domaines où la consultation est obligatoire, les avis rendus par le Comité des Régions ne lient pas les institutions qui l'ont consulté.

Le Comité des Régions compte 317 membres, titulaires d'un mandat électoral ou politiquement responsables devant une assemblée élue, ainsi que 27 observateurs bulgares et roumains. Ces membres se répartissent entre 4 groupes politiques et 6 commissions thématiques. Ils se réunissent d'autre part par délégation nationale dans le cadre des sessions plénières du Comité des Régions, au nombre de 5 par an.

La venue à Bruxelles des présidents de régions françaises à l'occasion de la session plénière du CdR des 15 et 16 février

Une délégation de douze présidents de Conseils régionaux de France et de cinq vice-présidents (dont certains sont membres du CdR), menée par le président du Conseil régional d'Aquitaine et président de l'Association des Régions de France (ARF) Alain Rousset, a rencontré le 26 avril à Bruxelles le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso et la Commissaire en charge de la politique régionale Danuta Hübner. Cette réunion, « qui s'est tenue sous le ton de la franchise et de l'ouverture », indique-t-on du côté de la Commission, a permis à la délégation d'exprimer ses inquiétudes en ce qui concerne la gestion et la mise en œuvre des programmes structurels, le rôle des régions vis-à-vis de l'Etat français ainsi que la prise en compte des spécificités des régions ultrapériphériques (RUP).

Face au Président Barroso, la délégation s'est dite inquiète de ce que « l'Etat français confirme, jour après jour, sa volonté de s'accaparer les crédits européens pour financer ses propres politiques » (pôles de compétitivité, plan de cohésion sociale, etc.). « En gardant l'autorité de gestion de ces fonds, l'Etat gardera la mainmise sur leur utilisation et décidera donc des grands choix en termes de programmation », note la délégation. En réponse, le Président Barroso a rappelé que la Commission n'a pas de compétence légale en ce qui concerne la désignation des autorités de gestion des fonds.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

« Cette question relève de la seule compétence des Etats membres. Par conséquent, c'est l'Etat français qui doit définir les responsabilités en termes de gestion des fonds CE », a insisté le Président. M. Barroso a toutefois rappelé que « l'article 10 du Règlement général des Fonds structurels préconise l'instauration d'un véritable partenariat entre les autorités régionales et les partenaires économiques et sociaux ». Le Président Barroso a aussi souligné « l'importance de l'implication des régions dans l'élaboration des prochains programmes opérationnels » à mener dans chaque région. La question du earmarking (fléchage des dépenses sur les priorités de Lisbonne: recherche et développement, innovation, technologies de l'information et de la communication) a été aussi soulevée.

Le Président Barroso a affirmé que « la proposition de la Commission qui est sur la table doit être maintenue, ce qui signifie qu'il faut réserver aux priorités liées à la stratégie de Lisbonne 75% des fonds alloués à l'Objectif compétitivité et emploi, et 60% à l'Objectif convergence ».

Danuta Hübner a rassuré les Présidents de Région: la Commission « restera souple » dans les négociations avec les Etats membres, afin de tenir compte des spécificités de chaque région. « Les Conseils régionaux vont jouer un rôle important dans ce contexte », a indiqué la Commissaire en constatant aussi qu'il y a « consensus sur l'importance des fonds structurels comme catalyseur dans la réalisation des projets qui contribuent à renforcer la compétitivité et l'emploi durable à long terme dans les régions ». Mme Hübner a également pris bonne note des particularités spécifiques aux régions ultrapériphériques (surcoûts liés à l'éloignement, réforme de la politique commune de la pêche et insertion géographique dans le cadre des relations avec les pays ACP) assurant que des mesures adéquates sont ou seront envisagées. Et de rappeler que la Commission souhaite que les programmes opérationnels puissent entrer en vigueur dès janvier 2007.

En marge de cette rencontre, la délégation a rencontré une délégation de parlementaires au Parlement Européens. La journée s'est conclue au Comité des Régions où la Délégation, accueillie par Michel DELEBARRE a pu échanger sur d'autres modèles d'organisation administrative avec Roland KOCH, Ministre Président du Land de HESSE, et avec Claudio MARTINI Président de la TOSCANE.

Conférences

www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/agenda/conferences.html

"Le Sommet mondial de la société de l'information : et après ?" - 18 et 19 mai 2006 à Strasbourg

Ce colloque scientifique international organisé par le CERIME, Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe. Cette rencontre fera le point sur les grands thèmes toujours sans réponses : la fracture numérique, les pays émergents et les TIC, l'axe Orient-Occident, la gouvernance d'Internet, la transmission des connaissances...

« Green Week 2006 » - 30 mai au 2 juin 2006

La semaine verte 2006 souhaite mettre en lumière les sujets suivants : la gestion des ressources naturelles, un espace pour la nature, biodiversité et société. Cet événement fournit une occasion unique d'échange d'expérience et de bonnes pratiques

"Research Arena Europe 2006" - du 12 au 15 juin 2006 à Göteborg (Suède)

Cette conférence portant sur les transports abordera des sujets tels que : la mobilité dans les villes, la sécurité, le défi de l'environnement, les systèmes de sécurité de véhicules « intelligents », la prévention des accidents, les infrastructures routières.

Appels à propositions

www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/appels_a_propositions/index.html

Pas de publication au JOUE

Appel de propositions ouvert VP/2006/012 - Actions nationales de sensibilisation à l'insertion sociale et à la protection sociale - Ligne budgétaire 04040202 – Date de clôture 30/06/2006

Recherches de partenaires

www.bureau-alsace.org/opencms/opencms/bureau-alsace/fr/cooperation/recherche_de_partenaires.html

Education - Culture

Jeunesse

- Goodwin Development Trust Ltd Partners Research - Date limite 01/07/2006
- Promotion of Active European citizenship' Pilot Projects 2006 – Date limite 12/05/2006

Emploi – Affaires sociales

Entreprises

- P^lMethod : equality as an exponent of the productivity of the enterprise – Date limite 24/04/2006

Santé publique

- EU Public Health
- ECHANT : European Child and Adolescent Health and Well-Being Network – Date limite 19/05/2006
- SOL OMNIBUS LUCET - Date limite 10/05/2006
- Women HIV and Youth prevention improvement & peer education (why : Prevention and Education)
- Drug use and emerging trends : multimedia communication – Date limite 19/05/2006

Recherche

- Programme Marie Curie GREQAM

Tourisme

- Le 1^{er} salon du tourisme autrement (projets de tourisme éthique et responsable, vecteur de développement durable)

 **outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens**